



Service Public d'Assainissement Non Collectif

CCVDFB - SPANC
Avenue de Sarlat
24220 ST CYPRIEN

Contact :
spanc@ccvdfb.fr
Bastien VILAYLECK bastien.vilayleck@ccvdfb.fr
Théo FASSEUR theo.fasseur@ccvdfb.fr

Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par **Bastien VILAYLECK** le **01/03/2022**

Date du précédent contrôle : **18/05/2009**

Nature du précédent contrôle : **Diagnostic de l'existant**

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : **1970-1975**



Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

INSTALLATION CONTRÔLÉE

M. NICOLA S A LA IN DELA V A U X

LES MASSERIES

24220 CASTELS ET BEZENAC

Section et n° de parcelle : **D 994**

Type de logement : **Principal**

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

M. NICOLA S A LA IN DELA V A U X

LES MASSERIES

24220 CASTELS ET BEZENAC

FRANCE

Tél. :

E-mail :

CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : **4**

Nombre de pièces principales : **5**

Type de logement : **Principal**

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Marnac**

Pente du terrain recevant le traitement : **Faible (< 5%)**

Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**

Superficie de la ou les parcelles : **2004 m²**

Présence d'un puits : **Oui**

Présence d'une source : **Non**

Utilisation pour la consommation humaine : **Ne sait pas**

COLLECTE DES EAUX USÉES

Type d'accès :

Accessible

Commentaires : **Tuyau d'évacuation des eaux usées apparent, qui s'enfonce dans le sol.**

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : **Réseau de surface (fossé, caniveau, noue...)**

PRETRAITEMENT

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement n'est pas accessible.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : **La fosse septique est partiellement accessible.**

Nombre de fosse septique : 1

Volume en litre : 1000

Nous ne savons pas si la fosse septique présente un signe d'altération.

Commentaire : **Un couvercle accessible, mais sous celui-ci un autre couvercle que je n'ai pu sortir.**

Il existe une fosse toutes eaux.

Nombre de fosse toutes eaux : **1**

Volume en litre : **Nous ignorons le volume de la fosse toutes eaux.**

Accessibilité : **La fosse toutes eaux n'est pas accessible.**

Nous ne savons pas si la fosse toutes eaux présente un signe d'altération.

Commentaire : **Les tampons sont enterrés lors de ma venue.**

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

VIDANGE

Date de dernière vidange : **Juillet 2007**

Bordereau : **Oui**

Entreprise agréée : **Oui**

Nom du vidangeur : **Sanitra Fourier**

Hauteur de boues : **Ne sait pas**

La vidange semble-t-elle nécessaire ? **Oui**

Commentaire : **Si aucune vidange n'a été faite depuis 2007 nous conseillons fortement de vérifier la hauteur des boues et vidanger si nécessaire.**



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

TRAITEMENT

Il existe un système de traitement.

Type de traitement : **Tranchées en épis**

Aucun élément ne permet de mesurer la taille de l'installation.

Installation située à plus de:

- 5m de l'habitation : **Oui**
- 3m de la limite de propriété : **Oui**
- 3m des arbres : **Non**
- 35m d'un captage d'eau potable : **Oui**

*Pour information, tout captage d'eau utilisé pour la consommation humaine doit être déclaré en mairie (formulaire CERFA n°13837*01).*

Les Masseries

24220 CASTELS

Référence cadastrale: D994



Légende

EU : eaux usées

EV : eaux vannes

EM : eaux ménagères

EP : eaux pluviales

VENTILATION

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation secondaire.

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

REGARD AVANT TRAITEMENT

Il existe un regard avant traitement.

Le regard n'est pas accessible.

REGARD DE CONTROLE

Il n'existe pas de regard de contrôle.

Un regard de controle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

CONTRAINTES TERRAIN

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Arbres proche des drains**

Risques possibles : **Obstruction par les racines**

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non**

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : **Aucun**

DYSFONCTIONNEMENT

Aucun dysfonctionnement observé au niveau du traitement.

DISPERSION DES EFFLUENTS

Aucun rejet d'effluent n'a été constaté.

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, <http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr>, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

CONCLUSION

M. NICOLAS ALAIN DELA VAUX
LES MASSERIES
24220 CASTELS ET BEZENAC

Section et n° de parcelle : **D 994**
Diagnostic de bon fonctionnement du **01/03/2022**

L'installation est située dans une zone à enjeu.

Type de zone : **Périmètre de protection d'un captage d'eau potable**

Nom de la zone : **Captage d'eau potable de Marnac**

Problèmes constatés sur l'installation :

- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est **NON CONFORME**.

AVIS DU TECHNICIEN

- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. (Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le prétraitement est incomplet : eaux ménagères non prétraitées.
- La mise en place d'un bac dégraisseur et d'un préfiltre diminuerait le risque de colmatage.
- Un tuyau de ventilation doit être situé en sortie de fosse ou après le préfiltre pour évacuer les gaz et éviter la corrosion sur les cuves en béton.
- Les regards de la fosse septique étant inaccessibles, je n'ai pu vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Des réhaussements devront être installés pour faciliter l'entretien et pour que l'agent du SPANC puisse remplir sa mission.
- Risque d'obstruction des drains par les racines des végétaux situés à proximité. Surveiller les regards d'accès aux tranchées permet de vérifier le bon écoulement et l'absence de racines.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Aucun regard n'étant présent en début et fin de tranchées, je ne peux présumer du bon fonctionnement. Aucune résurgence constatée lors de cette visite.

AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, donc nécessitant des travaux de mise aux normes pour éliminer tout problème de salubrité.

AVIS DU MAIRE

- Aucun rejet apparent et aucun risque immédiat pour la salubrité publique.
- Cependant, l'installation est située dans une zone à enjeu sanitaire : périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Marnac. Ceci implique la mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans.

L'installation comprend les éléments suivant :

- 1 FS + 1 FTE + Tranchées en épis

L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Absence de regard indiquant l'existence ou le bon fonctionnement et le dimensionnement du système de traitement.
- Traitement de longueur inconnue.
- Ventilation de fosse non conforme.
- Absence de prétraitement pour les eaux ménagères : pas de bac à graisses.

Travaux à effectuer :

- **Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du sol rencontré.**

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 01/03/22

VILAYLECK



Fait à Saint Cyprien le 01/03/2022
Pour le Président, S. ORMAND
Le Vice-Président, J.B. LAUE



Page 4 / 4

Fait à CASTELS ET BEZENAC
Le 01/03/2022
Le Maire

